

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 avril 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Mario Léonard , conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-04-083

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général en y ajoutant le point 31. Formation Pompier I.

ADOPTÉE

2017-04-084

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 mars 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-04-085 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-03

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-04-086 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 avril 2017 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	410 000.18 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	42 121.68 \$
TOTAL DU MOIS	452 121.86 \$

ADOPTÉE

2017-04-087 REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES (MODIFICATION DE L'ÉVALUATEUR)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 200,72 \$ pour le dossier matricule 7094 92 3064 à la suite d'une modification émise par l'évaluateur.

ADOPTÉE

2017-04-088 NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE PRMD

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil mandate Monsieur Gilbert Pilote à représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration du Parc Régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2017-04-089 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (COMPTEUR POSTAL) 3/5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 1 034 \$ soit versée comme troisième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un compteur postal.

ADOPTÉE

2017-04-090 APPUI À LA MRC QUANT AU DÉPÔT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE AUX PROGRAMMES BRANCHÉ POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

CONSIDÉRANT que les programmes *Branché pour Innover* et *Québec Branché* visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

CONSIDÉRANT que la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPUYER la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes *Branché pour Innover* et *Québec Branché*;

DE PLUS, il est résolu d'accepter pour dépôt la justification de la MRC quant à l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en accepte les conclusions.

ADOPTÉE

2017-04-091 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 136 - TECQ 2014-2018

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 136 autorisant le financement pour défrayer la contribution Canada-Québec (TECQ) 2014-2018 de 1 059 986 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

2017-04-092 SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire et Monsieur Normand Bélanger, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve l'entente à intervenir entre le Centre communautaire de Ferme-Neuve et la Municipalité de Ferme-Neuve pour l'utilisation du jardin communautaire pour une durée d'un (1) an renouvelable au coût symbolique de 1,00 \$ par année.

ADOPTÉE

2017-04-093

DEMANDE POUR AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des CLD (centre locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial, Monsieur Sylvain Pagé, ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle, pour son appui.

ADOPTÉE

2017-04-094

BARRAGE ROUTIER OBNL 2017

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à un tirage au sort parmi les organismes à but non lucratif qui ont soumis leur candidature pour faire une campagne de financement aux 4 coins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants soient autorisés à faire la collecte des 4 coins qu'une seule fois pour l'année 2017 :

- L'Ensemencement des lacs de Ferme-Neuve
- Club de patinage artistique de Ferme-Neuve Les Libellules
- Le Comité de bénévolat de Ferme-Neuve

QUE la présente autorisation ne vaut que pour la 9^e Avenue pour l'évènement, et que toute collecte de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2017-04-095

ÉTATS FINANCIERS OMH FERME-NEUVE 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de 4 293 \$ au nom de l'OMH Ferme-Neuve afin de payer le déficit final de l'année 2016, à la suite du dépôt des états financiers de cet organisme.

QUE cette somme soit prise à même les surplus accumulés 2015.

ADOPTÉE

2017-04-096 SUBVENTION OBNL - LA GRIFFE D'ALPHA

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'organisme *La Griffe d'Alpha* reçoive une subvention de 100 \$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-04-097 FORMATION ÉLECTION 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, Monsieur Normand Bélanger et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Martine Charron soient autorisés à assister à la formation portant sur l'organisation d'une élection municipale qui se déroulera le 5 et 6 juin 2017 à Laval.

QUE les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2017-04-098 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES 2017-2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer le montant de 76 229,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des assurances de la Municipalité de Ferme-Neuve au Groupe Ultima inc. pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-04-099 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE ET LE SUPER PARTY DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire et Monsieur Normand Bélanger, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve l'entente à intervenir entre le Super Party Camionneurs et la Municipalité de Ferme-Neuve pour l'utilisation du terrain de loisirs adjacent au terrain de balle de la municipalité pour une durée d'un (1) an renouvelable à moins d'une demande de l'une des deux parties d'une annulation de l'entente trois (3) mois avant l'évènement s'il y a lieu et pour un maximum de dix (10) ans, soit du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre au coût de 3 000 \$ par année.

ADOPTÉE

2017-04-100

INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE BELL AU PARC POIRIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Normand Bélanger, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve l'entente à intervenir entre Bell Mobilité et la Municipalité de Ferme-Neuve pour l'installation d'une antenne cellulaire au terrain de balle de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-04-101

SOUSSION GRADINS D'ALUMINIUM

CONSIDÉRANT que le service des loisirs par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission par invitation pour l'achat de gradins d'aluminium;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les 3 offres obtenues sont les suivantes :

Distribution Sports Loisirs	6 239,85 \$ avant les taxes applicables
Le Groupe Sports-Inter plus	6 790,00 \$ avant les taxes applicables
Jacques Moreau Sports	11 527,18 \$ avant les taxes applicables

CONSIDÉRANT que selon le rapport du directeur des loisirs, les soumissionnaires sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à faire l'achat de gradins d'aluminium pour la Municipalité de Ferme-Neuve au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Distribution Sports Loisirs pour un montant de 6 239,85 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le fonds de réserve la somme 6 551,07 \$ au poste budgétaire 59-131-36 - Terrain de balle.

ADOPTÉE

2017-04-102

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 162, 10E RUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Aline Charron et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du mur OUEST de la résidence, situé à 1,74 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale, son autre coin situé à 1,80 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement du mur OUEST de la remise, situé à 0,11 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale, son autre coin situé à 0,14 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement de l'abri auto attenante à la résidence, son coin EST, situé à 0,94 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale et son autre coin situé à 0,85 mètre au lieu de 2 mètres à la marge de recul latérale.

Permettre la distance libre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal à 1,32 mètre au lieu de 1,5 mètre prescrit.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM-02.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mars 2017, portant le numéro de CCU-192-03-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Aline Charron afin de permettre l'empiètement du mur OUEST de la résidence, situé à 1,74 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale, son autre coin situé à 1,80 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement du mur OUEST de la remise, situé à 0,11 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale, son autre coin situé à 0,14 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement de l'abri auto attenante à la résidence, son coin EST, situé à 0,94 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale et son autre coin situé à 0,85 mètre au lieu de 2 mètres à la marge de recul latérale.

Permettre la distance libre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal à 1,32 mètre au lieu de 1,5 mètre prescrit comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} mars 2017, et portant le numéro de minute 3433, le tout pour le 162, 10^e Rue, portant le numéro LOT 5 091 284, au cadastre du Québec, zone COM-02.

ADOPTÉE

2017-04-103

ZONAGE SIGIMWEB

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité mandate la MRC d'Antoine-Labelle à intégrer au site *SIGimWeb* les zones municipales de la réglementation de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT NUMÉRO 143)

Avis de motion est présentement donné par Madame Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter le règlement numéro 143 relatif à la protection du Lac-Saint-Paul.

2017-04-104 REFUGE ANIMALIER

CONSIDÉRANT qu'un projet de refuge animalier a été déposé par un promoteur soit Monsieur Alain Gérard;

CONSIDÉRANT que ce promoteur, a ciblé la municipalité de Ferme-Neuve comme endroit avantageux pour la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT que ce projet vise principalement à vouloir régler les problèmes de maltraitance et d'abandon des chiens et chats;

CONSIDÉRANT que ce projet viserait à veiller au mieux-être de ces chiens et de ces chats, à leur procurer des soins de santé à les réhabiliter socialement, et à les diriger vers l'adoption;

CONSIDÉRANT que selon le promoteur, un tel projet répondrait à un besoin pressant sur les plans régional, provincial, et même national;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPUYER la démarche du promoteur du refuge animalier sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve, à la condition que ce projet soit conforme à notre réglementation municipale, et respecte les normes de quiétude, et de bon voisinage, avec l'ensemble des résidants (es).

ADOPTÉE

2017-04-105 SOUMISSION CHEMIN D'HIVER FN-17-V-02 (SECTEUR BAS)

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 8 mars 2017 à 14 h 05 à la salle du conseil en présence du directeur général, du directeur des travaux publics ainsi que du maire;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-078 - *Ouverture de soumission FN-17-V-02 (SECTEUR BAS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement pour les 5 prochaines années à :

Transport Yan Lévesque & Fils - 9079-9149 Québec inc.

2017-2018	2 700 \$ du kilomètre (avant taxes)
2018-2019	2 755 \$ du kilomètre (avant taxes)
2019-2020	2 810 \$ du kilomètre (avant taxes)
2020-2021	2 865 \$ du kilomètre (avant taxes)
2021-2022	2 920 \$ du kilomètre (avant taxes)

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat entre les parties.

ADOPTÉE

2017-04-106 SOUMISSION CHEMIN D'HIVER FN-17-V-03 (SECTEUR HAUT)

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 8 mars 2017 à 14 h 05 à la salle du conseil en présence du directeur général, du directeur des travaux publics ainsi que du maire;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-079 - *Ouverture de soumission FN-17-V-03 (SECTEUR HAUT)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement pour les 5 prochaines années à :

Transport Yan Lévesque & Fils - 9079-9149 Québec inc.

2017-2018	2 495 \$ du kilomètre (avant taxes)
2018-2019	2 550 \$ du kilomètre (avant taxes)
2019-2020	2 610 \$ du kilomètre (avant taxes)
2020-2021	2 675 \$ du kilomètre (avant taxes)
2021-2022	2 735 \$ du kilomètre (avant taxes)

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat entre les parties.

ADOPTÉE

2017-04-107 ANNULATION FACTURE - COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler la facture numéro CRF1700059 à la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides au montant de 3 250,00 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-04-108 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR EN MACHINERIE LOURDE (POSTE SAISONNIER RÉGULIER)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Luc St-Germain à titre d'opérateur de machinerie lourde (poste saisonnier régulier) et de confirmer sa date d'ancienneté au 1^{er} juin 2015.

QUE le service de paie soit avisé des modifications à apporter au traitement salarial de Monsieur Luc St-Germain, et ce, à compter du 11 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-04-109

RENOUVELLEMENT PROTOCOLE D'ENTENTE ROUTE 17 CIP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec la Zec Lesueur, la Zec Petawaga, les pourvoires suivantes: Club Gatineau, Pourvoirie du Piscatossin, Pourvoirie du Col-Vert inc., Domaine les 4 Vents, Auberge de la Gatineau, Pavillon de l'Esturgeon, Pourvoirie du Rabaska et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la route 17 CIP du chemin principal (km 34 au km 61) entre le pont de la rivière Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la Municipalité de Ferme-Neuve (intersection pourvoirie Rabaska) sur une distance approximative de 27 km pour un investissement pour la municipalité de 2 600 \$.

ADOPTÉE

2017-04-110

FORMATION POMPIER I

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer les dépenses reliées à la formation de 5 pompiers offert par PSM Gestion de Risques SENC au coût de 8 259.87 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le surplus 2015, la somme de 7 542.36\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2017-04-111

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 10 avril 2017 soit levée, il est 20 h 55.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier